

Solde debiteur apres desolidarisation

Par igh93, le 24/01/2009 à 13:49

Bonjour,

apres mon divorce, j'ai demandé à mon ex femme de bien vouloir cloturer notre compte joint, ce qu'elle a refusé, je lui ai donc demander de s'y desolidariser, refus également. Mon salaire y etant versé et étant mon seul compte, j'ai decider d'en ouvrir un autre seul, et de me desolidariser de ce compte joint. Depuis, plusieurs de mes prelevement s'y sont debités sans que je m'en rende compte. Aujourd'hui, ce compte est debiteur de 1200e en partie à cause de mes prelevements et mon ex femme me demande de payer la totalité du solde sous peine de porter plainte contre moi ? (Nous sommes en litige perpetuellement puisqu'elle a vendu "notre vehicule" sans mon accord avant le divorce et n'ayant pas fait les demarches administratives je me retrouvent à devoir payer 2 pv du nouveau proprietaire qui roule toujours avec ma plaque d'immatriculation) je ne souhaitais donc pas la rembourser puisque je ne suis plus titulaire du compte. Suis-je quand meme redevable et a t-elle le droit de porter plainte contre moi ? Que risque-je ?